



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 26 avril 2021

N° 935

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature de l'avenant au contrat stratégique de filière « Mode et Luxe »

Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture, **Agnès Pannier-Runacher**, ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie, **Guillaume de Seynes**, président du Comité stratégique de filière « Mode et luxe » (CSF) et les représentants des organisations syndicales (CGT, FO, CFDT) ont signé ce jour un avenant au contrat stratégique de filière du 8 janvier 2019.

Depuis deux ans, plusieurs réalisations significatives ont déjà été concrétisées dans le cadre du CSF : création de la grande école de mode « Institut Français de la Mode », campagnes de communication « Savoir pour faire » sur les métiers techniques de la filière, lancement du démonstrateur de recyclage au Centre européen des textiles innovants (CETI) à Roubaix, accélérateurs Bpifrance dédiés aux entreprises de mode et aux sous-traitants.

Le Gouvernement a souhaité actualiser le contrat de filière pour intégrer les nouveaux enjeux soulevés notamment par la crise sanitaire et le rapport « Relocalisation et mode durable » remis en janvier dernier.

Pour répondre à cette demande, le CSF « Mode & Luxe » présente aujourd'hui 13 nouvelles mesures autour de trois axes : la formation, l'accompagnement des entreprises et les aides à la relocalisation, et enfin la traçabilité et la mode durable.

Ces propositions, financées grâce au soutien des comités de promotion et de développement économiques de la filière (CTC, DEFI, Francéclat), de l'Opérateur de compétences inter-industriel (OPCO2I), de l'Union des Industries Textiles (UIT), des Régions et de l'État (plan France relance, Bpifrance, ADEME, Business France), visent à accompagner au mieux les entreprises du secteur, à favoriser leurs opportunités de relocalisation et ainsi atteindre l'objectif de doubler en cinq ans la part du « Fabriqué en France » dans la consommation de textiles, linge de maison et chaussures. Elles ont pour objectif d'aider à gagner collectivement en compétitivité sur la base de nouveaux modèles économiques, d'une production innovante, durable, génératrice de produits de qualité et d'emplois non délocalisables. Deux appels à projets du ministère de la culture accompagneront les jeunes marques de mode, dans leurs projets impliquant l'utilisation de technologies numériques, et les métiers d'art de la mode pour accompagner la relocalisation de leur production.

Roselyne Bachelot-Narquin a déclaré : « Depuis plus d'un an, la crise sanitaire a affecté toute la filière mode et luxe, depuis la création de pièces jusqu'à l'organisation de défilés et d'expositions. Pour ces raisons, j'ai choisi de faire figurer dans cette nouvelle étape du contrat de filière, deux nouveaux dispositifs de soutien au développement numérique et de relocalisation de la production qui bénéficieront aux jeunes marques de mode et aux professionnels des métiers d'art de la mode ».

Agnès Pannier-Runacher a déclaré : « Je salue la signature de l'avenant du Comité stratégique de la filière "mode et luxe". Les entreprises de la filière, impactées par la crise sanitaire, ont su se mobiliser et faire preuve d'inventivité et d'agilité, notamment avec la production de masques textiles à filtration garantie, au printemps dernier, ou la mise en œuvre de mesures en faveur de la production française à la suite du rapport "Relocalisation et mode durable". L'avenant signé aujourd'hui vise à renforcer l'accompagnement des entreprises du secteur, à favoriser leurs opportunités de relocalisation et à les aider à gagner collectivement en compétitivité sur la base de nouveaux modèles économiques, en développant une production innovante, durable, génératrice de produits de qualité et d'emplois non délocalisables. La filière textile française a de nombreux atouts pour réussir ; elle peut compter sur le soutien des pouvoirs publics. »

Guillaume de Seynes : « La crise sanitaire a montré à la fois la fragilité de chaînes d'approvisionnement mondiales (de produits finis mais aussi de tissus, d'accessoires, etc.) mais également la formidable capacité des fabricants de la filière à collaborer et à s'adapter. Il s'agit maintenant de tirer parti de cet élan de manière durable ».

Contacts presse :

Cabinet de Roselyne Bachelot-Narquin

service-presse@culture.gouv.fr

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher

presse@industrie.gouv.fr